

L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL (EU-OSHA)

cherche à embaucher deux DEUXIÈME EXPERTS NATIONAUX

dans le domaine des **SUBSTANCES DANGEREUSES AU TRAVAIL**
(produits chimiques, en particulier cancérigènes, et/ou agents biologiques)

EUOSHA/SNE/25/01 – SECONDED NATIONAL EXPERTS (SNEs)¹

C'est le deuxième pour toi?

Vous êtes un expert dans le domaine des substances dangereuses au travail?

Vous avez de l'expérience dans l'évaluation et la prévention de l'exposition professionnelle à des substances dangereuses, en particulier des agents cancérigènes et/ou biologiques, et connaissez la législation en la matière?

Vous êtes employé(e) par une administration publique nationale, régionale ou locale ou par des organisations intergouvernementales publiques (OIG) prêtes à accepter un éventuel détachement auprès de l'EU-OSHA pour une durée d'au moins deux ans, renouvelable?

Venez rejoindre l'EU-OSHA - une agence dynamique de l'Union européenne basée dans la ville très agréable à vivre de **Bilbao**, en Espagne! Nous sommes une équipe de 65 membres du personnel dédiés à la promotion de lieux de travail sûrs, sains et productifs grâce à des informations techniques, scientifiques et économiques qui soutiennent l'élaboration de politiques et la prévention des risques en milieu de travail.

Pour plus d'informations sur nos activités, voir <http://osha.europa.eu/> et pour plus de détails sur les conditions de travail, voir la section 6 du présent appel à manifestation d'intérêt.

Qu'offrons-nous?

Durée du détachement: la période initiale du détachement sera de deux ans, à compter de février 2026, renouvelable, en principe, jusqu'à une période totale n'excédant pas quatre ans.

Indemnités éventuelles: une indemnité journalière de 161,88 euros + une indemnité de séjour mensuelle comprise entre 104 et 913 euros (pour plus d'informations, voir la section 6).

Lieu du détachement: Bilbao, Espagne.

QU'EST-CE QU'UN SECONDEMENT À L'EU-OSHA EST IMPLICABLE?

Un détachement est établi au moyen d'un échange de lettres entre l'EU-OSHA et l'employeur du candidat retenu. Cet accord n'est PAS un contrat de travail.

L'SNE reste employé par son employeur pendant toute la durée du détachement et l'employeur de l'SNE continue à payer sa rémunération habituelle, y compris les cotisations de sécurité sociale.

Pour accéder aux règles applicables au détachement auprès de l'EU-OSHA, veuillez cliquer [ici](#).

¹ Ce document, rédigé à l'origine en anglais, peut être traduit **automatiquement** dans d'autres langues de l'UE. Dans ce cas, la version originale anglaise prévaudra à toutes fins.

Si vous remplissez tous les critères d'éligibilité (section 3), que vous avez le profil que nous recherchons et que vous souhaitez rejoindre temporairement l'équipe de l'EU-OSHA, il vous suffit **de nous envoyer votre candidature (et la déclaration de votre employeur) au plus tard le 15 septembre 2025 à 13 heures, heure de Bilbao!**

1 CADRE D'EMPLOI

L'unité Prévention et recherche (PRU) est responsable des informations techniques, scientifiques et économiques de l'Agence sur la sécurité et la santé au travail (OSH). Il vise à éclairer l'élaboration des politiques dans l'UE et dans ses États membres, ainsi qu'à sensibiliser à la OSH et à contribuer à la mise au point d'outils à utiliser sur le lieu de travail. L'unité offre une expertise interne par l'intermédiaire de son personnel d'environ 14 spécialistes thématiques qui fournissent des connaissances de pointe sur les domaines prioritaires de l'EU-OSHA liés à la OSH en Europe. Ils ont une formation diversifiée en termes d'aptitudes et de compétences en matière de OSH, de recherche sociale et de gestion de projets. Ils travaillent en étroite collaboration avec des experts externes dans le cadre d'un contrat de recherche ou d'une institution collaboratrice.

Sous la supervision du chef d'unité, les deux lauréats travailleront principalement sur des sujets liés à l'évaluation **et à la prévention de l'exposition professionnelle à des substances dangereuses** (produits chimiques, substances générées par des procédés et agents cancérigènes et/ou biologiques) et de leurs effets sur la santé et la sécurité des travailleurs. Ils **contribueront à définir et à superviser les projets, à effectuer des recherches et des analyses, à gérer les contrats de services externes et à soutenir la diffusion et la promotion des réalisations.** Les travaux **soutiendront l'élaboration des politiques à l'aide de données probantes et de connaissances.**

2 PROFIL D'EMPLOI

Les SNE participeront à certaines des tâches principales suivantes, axées sur les substances dangereuses au travail (produits chimiques, substances générées par des procédés et/ou agents biologiques), en particulier les agents cancérigènes au travail, et leurs effets sur la santé des travailleurs:

- Contribuer aux travaux de l'Agence en matière de recherche, de prévention et de politique afin de soutenir l'élaboration des politiques à l'aide de données probantes et de connaissances;
- Contribuer aux travaux de l'Agence en ce qui concerne:
 - les expositions sur le lieu de travail, les méthodes de mesure et les données de mesure;
 - les effets sur la sécurité et la santé des travailleurs (tels que le cancer lié au travail, les infections liées au travail et/ou d'autres maladies liées au travail);
 - la prévention des risques sur le lieu de travail;
 - et/ou la législation pertinente et les mesures non contraignantes (telles que des orientations ou des outils);
- Gérer les travaux de l'EU-OSHA sur les bases de données relatives à l'exposition sur le lieu de travail et y contribuer;
- Contribuer à des publications conjointes avec d'autres organismes européens;
- Exploiter les résultats de la recherche et les données (qualitatives et quantitatives) et préparer leur diffusion ainsi que d'autres informations pertinentes pour les institutions de l'UE, les partenaires sociaux, les États membres et d'autres parties prenantes de l'EU-OSHA;
- Rédaction et édition de rapports ou d'autres types de documents d'information basés sur la recherche et d'autres données (qualitatives et quantitatives) pour publication par l'Agence (en anglais);

- Superviser et suivre les recherches menées par des experts et/ou des contractants externes, ainsi que les activités de diffusion, en veillant à ce qu'elles se déroulent conformément au plan, dans les limites du budget et respectent les objectifs et les critères de qualité définis;
- Faire des présentations, organiser et animer des séminaires, des ateliers et des réunions;
- Gérer les projets, les financements et les contrats liés à l'expertise externe en recherche;
- Élaborer des propositions de projets de recherche et de diffusion, y compris la spécification des ressources, des calendriers, des tâches et des produits livrables;
- Effectuer toute autre activité pertinente confiée par le chef d'unité.

3 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être considérés comme éligibles à cette procédure de sélection, les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences suivantes avant la date limite de dépôt des candidatures:

Conditions générales

Les candidats doivent:

- être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège ou du Liechtenstein (parties à l'accord EEE);
- être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale ou par des organisations intergouvernementales publiques (OIG) des États membres de l'Union européenne, d'Islande, de Norvège ou du Liechtenstein (parties à l'accord EEE);
- ont été employés par leur employeur actuel sur une base permanente ou contractuelle pendant au moins 12 mois avant le détachement et restent au service de cet employeur pendant toute la durée du détachement;
- avoir au moins trois ans d'expérience dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, consultatives ou de surveillance;
- soumettre, par courrier électronique à recruitment@osha.europa.eu, une **déclaration écrite formelle signée par leur employeur, certifiant que:**

« En cas de candidature retenue et de détachement ultérieur auprès de l'EU-OSHA, le demandeur [NOM, nom de famille] restera employé, continuera à percevoir sa rémunération habituelle et restera soumis à la législation de sécurité sociale applicable pendant toute la durée du détachement, conformément à l'article 1.1 des [règles relatives au détachement auprès de l'EU-OSHA](#)».

Éducation

Les candidats doivent avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires d'au moins trois ans, sanctionné par un diplôme.

L'enseignement est dispensé dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail, de l'épidémiologie, de la médecine du travail, de la chimie, de la biologie, de la toxicologie, de la biochimie, du génie chimique ou dans un domaine similaire.

Seuls les diplômes délivrés dans les États membres² de l'UE ou faisant l'objet de certificats d'équivalence délivrés par les autorités desdits États membres seront pris en considération.

² Le diplôme obtenu au Royaume-Uni avant le 31 janvier 2020 est automatiquement reconnu et ne fait donc pas l'objet de certificats d'équivalence.

Connaissance des langues

Les candidats doivent posséder une connaissance approfondie³ d'une des langues officielles de l'UE et une connaissance satisfaisante d'une⁴ autre langue de l'UE dans la mesure nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Recommandation importante

Veillez noter que seuls les candidats qui répondent à tous les critères d'admissibilité énumérés seront pris en considération pour le processus de sélection. Nous demandons que **les personnes qui ne répondent pas à ces critères s'abstiennent de soumettre une demande**, car cela ne fera pas avancer leur candidature.

Nous apprécions votre compréhension et votre coopération en veillant à ce que seuls les candidats éligibles postulent.

4 CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les candidats dans le cadre de leur candidature,⁵ de leur entretien et de leur(s) épreuve(s) écrite(s).

4.1. Essentiel

Les candidates doivent présenter les caractéristiques suivantes:

Expérience et compétences professionnelles

- Au moins trois ans d'expérience professionnelle⁶ à la suite de l'obtention du diplôme requis conformément aux fonctions du profil d'emploi, y compris, en particulier, l'ingénierie chimique, l'hygiène du travail, la santé au travail ou la médecine du travail, en mettant l'accent sur l'exposition aux substances dangereuses et leur prévention;
- Expérience de la prévention pratique et de l'évaluation de l'exposition professionnelle à des agents biologiques et/ou cancérigènes;
- Très bonnes compétences numériques (en particulier MS Office), avec une forte capacité à s'adapter facilement à différents outils et logiciels;
- Très bonnes aptitudes à la communication orale et écrite en anglais (C1).⁷

Compétences comportementales

- Excellentes compétences analytiques;
- Une grande attention aux détails et à la précision;
- Forte capacité à s'auto-organiser, fournissant des résultats de qualité d'une manière axée sur le service;
- Excellentes compétences interpersonnelles et de travail en équipe, valorisant la diversité.
- Intérêt à se joindre à une équipe multiculturelle.

³ Équivalent au niveau C1 dans toutes les dimensions définies dans le [cadre européen de référence pour les langues](#)

⁴ Équivalent au niveau B2 dans toutes les dimensions définies dans le [cadre européen de référence pour les langues](#).

⁵ La motivation (ou d'autres informations) que les candidats écrivent dans leur candidature à la section «Informations supplémentaires» n'est pas prise en considération ni évaluée lors de l'examen des candidatures.

⁶ Seule une activité professionnelle rémunérée dûment documentée est prise en compte.

⁷ Équivalent au niveau C1 dans toutes les dimensions définies dans le [cadre européen de référence pour les langues](#).

4.2. Avantageux

Le non-respect d'un ou de plusieurs de ces critères avantageux n'entraînera pas l'exclusion du candidat de la procédure de sélection, mais il peut affecter ses chances d'être invité à un entretien et à une ou plusieurs épreuves écrites.

- Enseignement complémentaire en matière de sécurité et de santé au travail, d'épidémiologie, de chimie, de biologie, de toxicologie, de biochimie ou similaire;
- Bonne connaissance appliquée de la mesure sur le lieu de travail de l'exposition à des substances dangereuses, y compris des agents biologiques, et/ou de la biosurveillance professionnelle,
- expérience de la collaboration et de la coopération multinationales ou de l'UE dans un environnement tripartite;
- une bonne compréhension des politiques et de la législation européennes relatives aux substances chimiques au-delà de la OSH (y compris REACH et l'interface REACH/OSH), ainsi que du cadre institutionnel et du fonctionnement de l'Union européenne;
- Expérience dans la gestion de projets et la gestion de contrats.

5 PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un comité de sélection est désigné pour cette procédure de sélection. La composition est la suivante: Donianzu Murgiondo, Emmanuelle Brun et Ioannis Anyfantis.

Les travaux du comité de sélection et ses délibérations sont confidentiels. Les candidats ne doivent pas entrer en contact direct ou indirect avec eux ou demander à quiconque de le faire en leur nom. Toute violation de cette règle constitue un motif d'exclusion de la procédure de sélection.

Toutes les demandes d'informations doivent être adressées par courrier électronique uniquement à recruitment@osha.europa.eu, en indiquant la référence de la procédure (EUOSHA/SNE/25/01).

La procédure de sélection se déroulera en trois phases.

Phase 1 – Examen des demandes⁸

Le comité de sélection évaluera d'abord l'expérience professionnelle décrite dans chaque candidature au⁹ regard des critères de sélection pertinents énumérés à la section 4 sous «Expérience et compétences professionnelles».

Seules les candidatures qui correspondent le mieux au profil d'emploi sur la base de cette évaluation seront ensuite évaluées au regard des critères «avantageux».

Les demandes qui répondent le mieux à ces critères feront ensuite l'objet d'un examen plus approfondi, avec l'aide de la Section des RH, afin de s'assurer qu'elles répondent à tous les critères d'admissibilité obligatoires énumérés à la section 3. Tous les critères doivent être remplis avant la date limite de dépôt des candidatures.

On s'attend à ce qu'une dizaine de candidats passent à la phase 2. L'entretien et l'épreuve(s) écrite(s) sont provisoirement programmés les 23 et 24 octobre 2025.

⁸ À tout stade de la procédure, les candidats peuvent être invités à fournir des informations ou des documents supplémentaires. Elles peuvent être disqualifiées si, à n'importe quel stade de la procédure, il est établi que les informations contenues dans la demande sont inexactes ou incomplètes.

⁹ La motivation (ou d'autres informations) que les candidats écrivent dans leur candidature à la section «Informations supplémentaires» n'est pas prise en considération ni évaluée lors de l'examen des candidatures (phase 1).

Les candidats peuvent vérifier l'état d'avancement de leur candidature au moyen de l'outil de recrutement électronique de l'EU-OSHA. Cette vérification peut généralement avoir lieu dans un délai d'un mois après la date provisoire susmentionnée.

Phase 2 – Entretiens et épreuve(s) écrite(s)

Le comité de sélection évaluera l'expérience professionnelle, les connaissances, les aptitudes et les compétences comportementales des candidats conformément à la section 4, ainsi que leur motivation.

L'entretien et le(s) test(s) écrit(s), dont une partie sera anonymisée, se dérouleront en anglais et à distance.

Pour les candidats qui ont l'anglais comme langue maternelle ou première langue, le niveau¹⁰ de leur 2e langue de l'UE tel que déclaré dans leur candidature sera testé par des moyens appropriés. La connaissance d'autres langues pertinentes telles qu'énoncées par le candidat dans sa candidature peut également être évaluée.

À l'issue de cette phase, le comité de sélection soumettra au directeur exécutif la liste des candidats ayant obtenu au moins 70 % des points attribués aux compétences comportementales et à la motivation et au moins 70 % des points attribués à l'expérience et aux compétences professionnelles.

Phase 3 – Offre de détachement éventuelle

Compte tenu de la liste soumise par le comité de sélection, le directeur exécutif décidera du candidat le plus approprié pour une offre éventuelle et/ou de l'inscription éventuelle de candidats appropriés sur une liste de réserve. Avant cela, il (ou un membre du personnel délégué) peut discuter plus avant avec un ou plusieurs candidats de leurs antécédents et de leur motivation.

Cette étape est prévue dans un délai d'un mois à compter de la date de l'entretien. La liste de réserve, le cas échéant, sera valable jusqu'au 31/12/2026 et pourra être prorogée. L'inscription sur la liste de réserve ne garantit pas l'offre d'un détachement.

Avant une éventuelle offre de détachement, une vérification des références peut être organisée.

Lorsqu'un tel poste doit être couvert, le directeur exécutif peut proposer un détachement à un candidat figurant sur la liste dont le profil correspond le mieux aux besoins de l'EU-OSHA à ce moment-là.

6 OFFRE DE SECONDEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'offre de détachement sera de deux ans et pourra être renouvelée pour une durée totale maximale de quatre ans.

Une fois l'offre de détachement acceptée par le(s) candidat(s) retenu(s), l'EU-OSHA se concertera avec son employeur en vue d'un accord formel au moyen d'un échange de lettres.

L'EU-OSHA ne sera liée par l'offre et/ou l'accord que si, dans le délai fixé avant le détachement, le candidat retenu a:

- a présenté tous les documents requis, y compris une preuve d'admissibilité,
- ont informé l'EU-OSHA de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et ont été considérés comme n'ayant aucun intérêt personnel de nature à compromettre leur indépendance ou tout autre conflit d'intérêts au moyen d'un formulaire spécifique.

¹⁰ Équivalent au niveau B2 dans toutes les dimensions définies dans le [cadre européen de référence pour les langues](#).

Environnement de travail

Le poste est basé à Bilbao et les SNE doivent résider à Bilbao ou dans ses environs. Les SNE travailleront dans un environnement multiculturel où le dialogue permanent entre l'encadrement et le personnel, y compris les représentants du personnel, est considéré comme essentiel.

À l'EU-OSHA, nous promovons des formules de travail flexibles et soutenons un **équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée** pour notre personnel et nos SNE. Par exemple, nous offrons des options telles que le travail à temps partiel, les horaires de travail flexibles et le télétravail. **Le télétravail depuis Bilbao** et ses environs est possible **jusqu'à 60 % de la semaine de travail**. En outre, le télétravail **depuis l'extérieur de Bilbao** et de ses environs est autorisé **jusqu'à 10 jours par an**.

Indemnités éventuelles

L'SNE a droit, pendant toute la durée du détachement, à une indemnité journalière et à une indemnité mensuelle de séjour si (*en résumé*):

a) ils ne sont pas et n'ont jamais été des ressortissants espagnols (l'Espagne étant le siège de l'EU-OSHA) et, au cours des cinq années précédant le détachement, ils n'ont pas résidé ou travaillé habituellement en Espagne;

ou

b) ils sont ou ont été des ressortissants espagnols mais ont résidé habituellement hors d'Espagne au cours des dix années précédant le détachement.

À compter de la date de publication du présent appel à manifestation d'intérêt, les indemnités applicables sont les suivantes:

- une **indemnité journalière de séjour** de 161,88 euros, et
- une **indemnité de séjour mensuelle** basée sur la distance entre le lieu d'origine et Bilbao, comme suit:

Distance (km)	Montant en €
0 - 150	0
> 150	104.05
> 300	184.98
> 500	300.62
> 800	485.61
>1300	763.11
>2000	913.44

Ces indemnités sont destinées à couvrir forfaitairement les frais de séjour au lieu de détachement et ne sont en aucun cas considérées comme une rémunération de l'EU-OSHA.

L'SNE doit informer l'Agence de toute indemnité similaire reçue d'autres sources. Ces montants seront déduits des indemnités journalières versées par l'EU-OSHA.

Les indemnités de séjour sont versées pour chaque jour de la semaine, y compris les périodes de mission, les congés annuels, les congés spéciaux et les jours fériés accordés par l'EU-OSHA.

L'EU-OSHA peut également verser une indemnité forfaitaire de voyage au début et à la fin du détachement.

7 PROCESSUS DE DEMANDE

Engagement en faveur de l'égalité des chances

L'EU-OSHA est un employeur assurant l'égalité des chances et encourage vivement les candidatures de tous les candidats qui remplissent les critères d'éligibilité et qui sont intéressés par le détachement. L'EU-OSHA s'engage à répondre aux besoins des candidats et des candidats sélectionnés qui peuvent avoir des exigences particulières (par exemple pour des raisons de handicap). L'EU-OSHA veille à ce que sa procédure de sélection ne fasse pas de discrimination fondée sur le sexe, la couleur, la race, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

En cas de handicap, veuillez en informer les ressources humaines à l'adresse recruitment@osha.europa.eu et indiquer quels arrangements ou ajustements relatifs à votre handicap sont nécessaires, afin que l'EU-OSHA puisse garantir votre égale participation aux entretiens/tests.

Demande

Les candidats doivent soumettre leur candidature au moyen de l'outil de recrutement électronique de l'Agence [ici].

Les candidats doivent d'abord créer un compte dans l'outil eRecruitment, puis soumettre leur candidature.

Une fois la candidature introduite, les candidats envoient ensuite, par courrier électronique à recruitment@osha.europa.eu, la **déclaration écrite formelle signée par leur employeur**, comme indiqué à la section 3, Conditions générales, dernier point. **L'objet du courriel est EUOSHA/SNE/25/01 – VOTRE NOM**

La demande et la déclaration formelle de l'employeur doivent être soumises au **plus tard le lundi 15 septembre 2025 à 13 heures, heure de Bilbao**.

Il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour soumettre leur candidature complète. L'EU-OSHA n'est pas responsable des retards dans la soumission des candidatures en raison de difficultés techniques ou de tout autre facteur pouvant survenir à la dernière minute.

Les candidats peuvent vérifier l'état de leur candidature dans l'outil eRecruitment et les principales étapes de la procédure de sélection sur le [site web](#).

8 PROTECTION DES DONNÉES

L'EU-OSHA respecte la vie privée de ses candidats et traite leurs données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) 2018/1725](#). Pour de plus amples informations, veuillez suivre ce [lien](#).

9 RECOURS JURIDIQUES

Les candidats peuvent soumettre une demande de réexamen ou une plainte dans les délais fixés et comme indiqué dans le [lien](#) suivant .